Lettre des Administrateurs salariés d'EDF SA

N°94

Parrainés par la FNME-CGT

Claire BORDENAVE

Edito : ***Une continuité dans la fébrilité !***

Les conseils d'administration extraordinaires se sont succédés pour faire place nette au nouveau PDG. Derrière nous la question épineuse de GE Steam, derrière nous les annonces de baisses de production… mais devant nous, les (pseudos) réussites dont celle du plan Excell. Les équipes n'ont heureusement pas attendu le coup de baguette magique, brandie par le polytechnicien providentiel issu de l'automobile, pour trouver des solutions miracles aux problèmes d'une filière, hier, honnie. Après les coups de communication gouvernementaux, le « story telling » commence aussi à envahir l'entreprise, balayant 2022 d'un revers de main… en attendant les chiffres catastrophiques des comptes 2022 à venir … et peu importe si les pulls ne suffisent pas à masquer la misère énergétique dans laquelle nous plongera l'hiver…

Karine GRANGER

C'est l'occasion, pour nous, de faire le bilan du président sortant : un lancement d'Hinkley Point controversé, une baisse généralisée des effectifs et moyens pour toutes les directions, la fermeture de Fessenheim, mais surtout le projet de réorganisation Hercule avorté grâce à la mobilisation du personnel et d'une partie de la société civile, signant la fin prématurée de son 2ème mandat à quelques mois de son échéance. Il y avait donc une certaine urgence à rassurer les salariés et les usagers à l'entrée d'un hiver de tous les dangers, en changeant la figure de proue du navire EDF. Car les mauvaises situations de l'entreprise et du secteur sont aussi à mettre à son actif. L'erreur de ce Président d'EDF, aussi Président d'Eurelectric, aura été de se contenter de se mouvoir dans une libéralisation mortifère, en évitant de s'y attaquer. Cette forme d'inaction et ses conséquences ont atteint les plus démunis. Malgré huit années passées aux manettes, il reste bien loin des bilans positifs des deux Marcel : Paul et Boiteux.

Jean-Paul RIGNAC

Quant à l'arrivée de Luc Rémont, on peut dire que sa titularisation aura compté double, car elle aura servi à réaliser un magnifique dribble pour confirmer la proposition de l'Etat pour une OPA à 12€/action. En effet, après avoir passé les tests d'aptitude – sur proposition de la Présidence de la République, devant le Sénat et l'Assemblée nationale – il est d'abord coopté « simple » administrateur, en remplacement d'un représentant du Quay d'Orsay (démissionnaire au 30/08). Il aurait donc été logique qu'il soit affecté au contingent des administrateurs nommés sur proposition de l'Etat. Leur nombre est historiquement fixé dans un équilibre global d'un tiers, ainsi qu'un tiers pour les dits « indépendants » dont le PDG, complété d'un tiers pour les administrateurs élus par les salariés (ça c'est dans les textes !). A noter qu'également, conformément au Document d'Enregistrement Universel d'EDF, pour acter de l'« indépendance » d'un administrateur, il faut répondre à certains critères bien définis. Mais aucun examen en ce sens n'a été fait, et son CV n'a même pas été transmis aux autres administrateurs. Que dire d'une approbation en AG des actionnaires normalement obligatoire pour être qualifié d'indépendant …

Quelle ne fut donc pas notre surprise de voir le futur PDG participer au vote « en tant qu'indépendant », pour valider la proposition de l'Etat. Voilà un vote inédit : deux « présidents » y ont donc pris part, portant le nombre des personnes favorables aux conditions de l'OPA à 7, pendant que les administrateurs nommés par l'Etat se sont à juste titre déportés sur cette délibération. Certes, si on comprend que la question du conflit d'intérêt, soulevée par les actionnaires salariés, puisse toucher l'ancien PDG,

mines - énergie la cgt

Edito … suite

du fait de sa fonction d'administrateur et de censeur au CA de la Société générale, banque de l'Etat sur ce dossier, cette « manœuvre » a apporté un vote majoritaire mais révélateur d'une grande fébrilité ! Comment, après avoir été proposé par le plus haut représentant de l'Etat comme PDG d'EDF, Luc Rémont peut-il être considéré « indépendant » sur le fond, alors que le décret de sa nomination allait être signé quelques jours plus tard par le conseil des Ministres du 23 novembre ?

Mais ce n'est pas la première fois que les conflits d'intérêts jonchent les grandes décisions à EDF. En 2016, lors du vote sur HPC, deux administrateurs indépendants avaient été reconnus dans une telle situation par le Tribunal de commerce, sans que l'entreprise ne remette au vote ou revienne sur sa décision ! Il serait pourtant nécessaire d'examiner la désignation des administrateurs au regard de leurs multiples mandats dans d'autres entreprises et qui aboutissent à de potentiels conflits d'intérêts. En effet, ils sont trop souvent issus du même microcosme parisien, liés par de multiples réseaux : ils se cooptent et cumulent les confortables jetons de présence dans les différents conseils d'administration des plus grandes entreprises.
Dans le cas présent, l'enchainement des Comités de la gouvernance et des Conseils d'administration (5 en novembre !) suggère qu'il y avait bien intention de tenter le tout pour le tout, face à l'unité syndicale.

Le nouveau PDG prend ses fonctions dans la continuité du précédent, sur fond de manœuvre conjointe avec un gouvernement qui fuit tout débat parlementaire sur la question énergétique. Rappelons, ici, que **la mission du PDG est de défendre l'intérêt social de l'entreprise**. Et ceci inclut l'intérêt général et la réponse aux besoins des usagers compte tenu des missions de service public du groupe. Un terme absolument absent de sa communication reçue dans nos boites mail. Or EDF n'est pourtant pas une entreprise comme une autre : nos missions de service public alimentent notre motivation au quotidien, et non pas l'objectif de produire des dividendes… Notre crainte c'est qu'EDF continue d'être l'amortisseur -quoi qu'il en coute- des excès néfastes des marchés de l'électricité que le gouvernement refuse de mettre en cause en masquant ses effets à coups d'aides colossales qui ne soignent pas la cause.

En résumé, même si le PDG a envoyé un signal positif par la visite des sites de production au plus près des salariés dès sa nomination effective, il est dommage d'entamer un capital, a priori, de confiance par une manœuvre au Conseil d'administration alors que le ménage des affaires gênantes a été réalisé par son prédécesseur !
Une loi de nationalisation aurait été bien plus transparente, plutôt qu'une manipulation de l'équilibre du Conseil d'Administration qui laissera des traces dans l'instance. Est-ce que ça en valait vraiment la peine… ?

Corrosions sous contraintes et Passage de l'hiver

Un peu mieux connu, car ayant été examiné par des comités d'experts -aussi bien interne, qu'externe -, le sujet des corrosions sous contrainte (CSC) prend une voie plus régulière et industrielle dans sa résorption. Il était temps que la technique efface les polémiques qui ne résolvent rien. L'analyse des opérationnels de terrain se transforme en joutes politiques creuses qui évitent de parler des vrais sujets. Car un parc d'un certain âge a droit à ses petites faiblesses qui, si elles doivent être détectées au plus tôt par des agents en confiance, doivent également se transformer en richesse par le retour d'expérience.

A priori nous étions loin d'une catastrophe industrielle majeure, mais les CSCs ont eu leur lot de révélations : la France ne dispose plus de soudeurs alors que nous nous lancerons bientôt dans la construction de 6 réacteurs EPR2. Notre tissu industriel sera-t-il prêt ? On peut encore en douter tant le nucléaire n'était pas considéré comme une énergie d'avenir… jusqu'à la faillite du marché de l'électricité à l'automne dernier. Le vent change même si certains font de la résistance - et parfois, pas là où on s'y attend le plus, comme les députés européens Renaissance qui s'opposent à la filière dans le plan REPowerEU !

La vérité, c'est que si les CSC sont devenues le sujet central de l'hiver, c'est aussi que cela démontre qu'il n'y a plus de marges sur le parc de production France, et là, ni l'entreprise, ni les salariés n'en sont responsables. …/…

…

Au contraire, vos administrateurs CGT se sont opposés à la fermeture des moyens pilotables (Fessenheim, Le Havre…) voyant depuis des années arriver la crise générée par les marchés. Tout comme ils se sont opposés aux dividendes pris par l'Etat alors que le flux de trésorerie était même négatif ! Ne nous trompons donc pas de cible… L'argent qui manque aujourd'hui est celui qui a été perdu hier : dividendes, acquisitions/cessions désastreuses, Loi NOME et son ARENH aux effets dramatiques en 2022 pour EDF, sans maitriser un élément essentiel : l'inflation. Elle a été générée directement par le secteur de l'énergie pour se répandre telle une trainée de poudre sur l'ensemble des secteurs, touchant brutalement les citoyens, les collectivités locales et les entreprises. De quoi méditer sur la nécessité du maintien de tarifs réglementés pour tous alors que les dividendes pour les énergéticiens sont records.

Le chiffre de la lettre : 60 milliards d'€ …

Sans avoir une boule de cristal, puisque les comptes 2022 ne sont pas encore clos, nous pouvons nous attendre à voir les chiffres de l'endettement d'EDF exploser. 15,45 Md€ de financements bancaires supplémentaires pour une seule année pour combler notre trésorerie montre l'étendue des dégâts. Mais comment pourrait-il en être autrement en achetant de l'électricité au prix fort (bien au-delà de 200 €/MWh) pour la revendre à nos concurrents une cinquantaine d'euros ? Car l'accès réglementé à l'électricité nucléaire historique, créé en 2011, pénalise EDF depuis 10 ans (et profite très bien à ses concurrents…). Pour 2022 le volume a, de plus, été augmenté sur décision unilatérale du gouvernement. Ainsi, ce ne sera pas de 100 TWh, mais de 120 TWh qu'EDF sera spoliée au titre de l'ARENH ! Et cela arrive au plus mauvais moment, puisque de nombreuses centrales nucléaires sont en maintenance prolongée du fait des CSC. Dans le contexte actuel de flambée des prix de l'électricité, ces 20 TWh supplémentaires devraient coûter à EDF la bagatelle d'environ une dizaine de Md €, à laquelle se rajoute une autre dizaine de Md € liée au manque de production pour fournir les clients d'EDF. Si nous avions consacré plus de maintenance à notre parc, plus de R&D, plutôt que de lui faire cracher des dividendes, nous aurions peut-être pu éviter les CSC… Du coup, notre endettement qui était de 42,8 Md€ lors des résultats semestriels 2022 risque donc bien d'atteindre (voire dépasser) les 60 Md€ lors de l'arrêté des comptes qui interviendra en février 2022. Merci qui… ?

PEI : la question du biocarburant en remplacement du fossile …

Nous avons eu à voter le remplacement des carburants fossiles par de l'huile de colza pour les centrales de PEI de La Réunion. Si l'idée semble magnifique sur le papier, elle pose une question clivante sur ce que nous devons faire de la planète. Du même ordre que celle qui se pose chez les agriculteurs se lançant dans la filière biométhane, business tellement lucratif qu'ils en abandonnent leur première mission : nous nourrir. Les terres réservées hier à l'élevage et aux cultures doivent-elles faire une place aux autres usages : carburant ou production d'énergie ?
Il nous semble que si ce raisonnement était fait à l'échelle de la planète, il faudrait surtout s'orienter en fonction des ressources disponibles au plus près des territoires et non s'attarder sur la rentabilité financière avec d'éventuelles et supposées compensations. Les COPs montrent les limites imposées par le modèle libéral pour résoudre les innombrables équations et surtout les inégalités créées par le changement climatique.

Si l'huile de colza est un remède à court terme pour décarboner la production électrique des territoires ultra marins, la demande exponentielle d'huile de colza la transforme rapidement en un produit spéculatif car la demande s'intensifie. Ce n'est donc probablement pas une solution d'avenir. **Il est temps de s'atteler à répondre, demain, aux besoins des populations autrement** et de ne pas attendre -comme cela a été fait par les services de l'Etat en Guyane- d'avoir le couteau sous la gorge !
Timothy Searchinger, chercheur de l'université de Princeton et au World Resources Institute a déclaré : « *Le coût des biocarburants est plus élevé que le bénéfice de toute réduction de l'utilisation du pétrole. L'erreur que l'Europe et d'autres ont commise est d'ignorer totalement ce coût. Ils agissent comme si l'utilisation des terres était gratuite* ». A méditer donc…

Devoir de vigilance : attention, l'argent a une odeur

La loi du 27 mars 2017 relative au *« devoir de vigilance »* oblige environ 300 grandes multinationales donneuses d'ordres « à *prévenir les atteintes graves envers les droits humains, la santé et la sécurité des personnes, et l'environnement, chez leurs sous-traitants et fournisseurs étrangers* ». Cette loi fait suite à différents scandales comme l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh, tuant plus de 1 000 ouvriers, ou le travail forcé sur les chantiers de la Coupe du monde au Qatar... Cette obligation de moyens intervient a priori, et non pas pour réprimer certains comportements ou réparer des dommages. Elle offre aux tiers la possibilité de procédure en contentieux. TOTAL a ouvert le bal, attaqué par « Les Amis de la Terre » pour des expropriations musclées en Ouganda : le tribunal judiciaire de Paris instruit actuellement le litige.

EDF n'est pas épargnée : en septembre 2019, elle a été mise en demeure dans son **projet éolien mexicain de Gunaa Sicaru** par des ONG internationales et locales, pour recueil insuffisant du consentement des populations autochtones. Cette mise en demeure, en cours d'instruction en France, intervient dans un contexte politique local complexe : le ministère de l'énergie mexicain tente d'obtenir l'annulation du PPA (Power Purchase Agreement = contrat d'achat d'énergie) du projet. EDF-Renouvelables se retrouve contrainte d'engager une procédure d'arbitrage avec le ministère de l'énergie mexicain, et attend une possible médiation avec les ONG demandeuses, comme préconisé par le tribunal judiciaire de Paris.

Puisqu'il vaut mieux prévenir que guérir, et que c'est bien l'esprit de la loi, vos élus CGT ont alerté le comité Responsabilité Sociétale de l'Entreprise du conseil d'administration sur le **projet de ville futuriste « NEOM »** (une ville longue de 200 km dans le désert), porté par le fonds souverain en Arabie Saoudite. Notre ingénierie hydraulique est impliquée avec un contrat d'assistance technique visant à étudier des emplacements pour accueillir des STEP. Ce projet est présenté comme étant conforme aux ambitions CAP2030 de développement de l'hydraulique à l'international, dans un pays où le Groupe est déjà présent... en apparence, certes ! Mais NEOM prévoit des taxis volants, des combats divertissants de robots-gladiateurs, une lune artificielle, un Jurassic parc animatronique, une station de ski... sur une superficie comparable à celle de la Belgique, et nécessitant l'expulsion d'une tribu qui occupe cette région depuis des siècles. L'un de ses représentants a déjà été assassiné en 2020, et trois autres ont été condamnés à mort en octobre 2022 pour avoir refusé de quitter leurs maisons, selon Euronews... **Nous estimons qu'il faut réexaminer notre participation** et qu'a minima une analyse de risques s'impose !

Un rapport à lire … de l'espoir pour tous !

Nous vous invitons vivement à lire le rapport du député P.Brun, député de la 4ème circonscription de l'Eure, juge administratif de formation, sur la question d'EDF : OPA ou nationalisation.
D'autant que ce n'est qu'une première étape à des ambitions plus concrètes et collectives contre le démantèlement du groupe. A suivre donc !
https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion_fin/l16b0292-tiii-a33_rapport-fond#

Nous contacter

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions :

⇒ Claire BORDENAVE : claire.bordenave@edf.fr – Tel 07 61 46 07 44
⇒ Karine GRANGER : karine.granger@edf.fr – Tel 06 66 31 49 90
⇒ Jean-Paul RIGNAC : jean-paul.rignac@edf.fr – Tel 06 59 67 76 71